

et aussi pour acquitter les frais juridiques qui en pourraient résulter, non moins que pour l'achat de registres et de formules de transport. Cette obligation nous incombe partout où se trouve un marin canadien dans la misère. En Angleterre, c'est le ministère du Commerce qui s'en charge; à l'étranger, ce sont les consuls, etc., et, au pays, les agents maritimes et les douaniers. Ces gens envoient au ministère la note des frais acquittés pour se la faire rembourser. Autant que possible, le ministère récupère ces sommes des armateurs intéressés.

M. NEILL: Sauf erreur, ce chapitre comprend un poste de \$5,000 relatif à l'enlèvement des obstacles. Toutefois, ce ne peut être ce à quoi je pense. Le ministre songe-t-il à faire sauter cette année Ripple Rock, dans le chenal entre l'île de Vancouver et la terre ferme? Je sais qu'il a étudié la question, les autres années. Cela ne constitue pas un danger croissant, mais un danger pour un nombre croissant de navires. Les vapeurs allant vers le nord, en partance des États-Unis et de notre pays, doivent jeter l'ancre pour attendre la marée. Non seulement l'élimination de ces rochers accélérerait la navigation, mais elle préviendrait aussi peut-être de nombreuses pertes de vies.

L'hon. M. HOWE: La somme de \$5,000 prévue dans ce crédit est affectée seulement aux débris de naufrage qui constituent un péril pour la navigation. Elle s'applique à l'enlèvement des débris, dans le cas d'un naufrage survenu dans un chenal navigable. Le montant de \$5,000 est estimatif, cela va de soi. Parfois il reste presque inemployé, et parfois on a besoin d'une somme plus considérable, mais, dans l'ensemble, la somme a été suffisante dans le passé.

Quant à l'élimination de Ripple Rock, cela regarde le ministère des Travaux publics. Le ministère des Transports n'exécute pas d'entreprise de ce genre. Nous avons engagé le ministère des Travaux publics à faire disparaître Ripple Rock, quand il aura les fonds nécessaires. Le ministère des Travaux publics étudie la chose.

M. NEILL: Le crédit prévoit le subventionnement d'écoles de navigation à deux endroits sur le littoral de l'Atlantique. L'importance grandissante du port de Vancouver ne justifie-t-elle pas aussi l'octroi d'une subvention à une école de navigation sur la côte du Pacifique?

L'hon. M. HOWE: Nous sommes à étudier sérieusement l'établissement d'une école de navigation à Vancouver, ou plutôt une école subventionnée par l'État. Nous sommes en

pourparlers avec le ministère de l'éducation de Victoria et il est probable que le budget supplémentaire des dépenses contiendra un crédit peu considérable à cette fin.

M. NEILL: L'école sera-t-elle affiliée à l'université?

L'hon. M. HOWE: Non, au département de l'enseignement technique de la province. Il existe depuis quelques années, une école privée à Vancouver, une excellente école, mais le directeur trouve qu'il a besoin d'aide. Il a suggéré au gouvernement provincial d'ouvrir une école et, de concert avec celui-ci, nous sommes disposés à pourvoir à l'établissement d'un cours quelque peu plus complet.

M. CHURCH: Le crédit soulève une question importante, celle de savoir ce que le pays fait actuellement pour créer des emplois. C'est la navigation maritime qui a créé l'Empire. Un grand nombre de nos jeunes gens chôment, plusieurs sont assistés. Pourquoi le ministre ne dit-il pas à ces jeunes gens, peut-être en collaboration avec le ministère de la Défense nationale: Voulez-vous entrer dans la marine comme volontaire avec solde? Le Canada excelle dans les sports nautiques de tout genre. A l'époque de l'expédition de Gordon sur le Nil supérieur, on a dû s'adresser aux Canadiens pour constituer les équipages des bateaux. Nous avons actuellement deux écoles de navigation, l'une à Lunenburg et l'autre à l'université Queens. Des milliers de jeunes gens embrasseraient la carrière de marin et fréquenteraient ces écoles, s'ils le pouvaient, recrutés pour la marine marchande, cette armature de la marine britannique. Mais le gouvernement fédéral a vendu beaucoup de navires marchands pour une chanson et l'Empire a 2,000 vaisseaux marchands de moins qu'en 1914.

De concert avec ses collègues des autres ministères, le ministre devrait énoncer une politique d'entraînement progressive relativement à la navigation fluviale et maritime et établir des écoles gratuites partout où le besoin s'en fait sentir au pays. Actuellement, il y en a une à Lunenburg et des cours se donnent pendant une courte période à Queens. Pourquoi n'établit-on pas ces écoles en les affiliant aux autres universités canadiennes et ne fait-on pas comme la milice pour l'armée? Des centaines de jeunes gens font partie des clubs de canotage et de yachting. L'empire doit son existence à la mer, et celle-ci est la condition de sa durée. Nous devrions former des hommes pour la marine de guerre et la marine marchande britanniques.